

Conseil Municipal

séance du mardi 29 novembre 2011

Compte Rendu

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H37, Monsieur le Maire, Président de séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : SM LP PB GH JH LN BS KP BS GP JMR GD AL MR SG PC OM

Absents excusés avec mandat :

Absent sans mandat :

A été proposée comme secrétaire de séance Jean Michel ROBERT qui l'a accepté.

Approbation sur le précédent compte rendu : J. HERVE sur la deuxième page par rapport à la déclaration de P. Canon page 2 « du prestataire et non dans la prestataire » à modifier, à l'unanimité

Introduction de Monsieur le Maire

- ❖ Monsieur le Maire demande à compléter l'ordre du jour : un rapport d'étape sur la programmation culturelle, le calendrier, désignation des personnalités pour l'EPCC, dénomination de noms pour les 5 ronds points, modification des organisations des services, une information par rapport à la mise en rétrocession administrative d'un jeune du lycée de Saint Maximin. Quelques propositions sur amélioration du fonctionnement de la salle J. M. PILLON
- ❖ Point sur les actions réalisées depuis le dernier CM, ville très active tant point de vue de la commune mais aussi les associations :
 - Succès de l'exposition « portraits d'ainés » plus de 600 personnes, et remise de la médaille de la ville à deux doyens ; prix reçu par le Conseil Général pour cette exposition qui nous remis un chèque de 1000 € ; inauguration de la nouvelle salle de réunion J. M. PILLON.
 - Lancement des études du cœur de ville avec un bureau d'études, la population sera associée lors des différents rapports d'étape
 - Succès avec le semi marathon (plus de 200 coureurs présents)
 - La Préfecture, a reculé sur deux domaines, au niveau de la mise en place du réseau de transport en commun, et le problème sur la régularité du marché, est également abandonnée le démantèlement de la CCPSO. L'orientation est donnée pour réfléchir sur une évolution de la communauté de communes en prenant en compte le périmètre du pays ou du territoire du SCOT. Ce n'est plus la même attitude. L'action menée a été entendue à tous les échelons. Mais par contre, nous n'avons toujours d'information quant à la création de l'EPCC, dossier qui est entre dans les mains du Préfet depuis avril 2011.
 - Tous les événements dans le cadre des 20 ans du jumelage avec Perkàta, l'ensemble proposé était de grande qualité ; que ce soit la cérémonie du

- 11 novembre, qui a été très fréquentée, que la signature de la charte et le banquet populaire, à revoir peut être le repas des sexagénaires. Merci aux élus qui sont presque tous venus pour ces manifestations.
- Sortie du livre de « Georges, le gamin qui rêvait dans les pierres » événement intéressant de ce livre tourné vers les enfants
 - Confirmation par la Ségécé qui est alliée à Cora pour agrandissement de la galerie marchande de 4000 m² à 11000 m². les projets sur les modifications au niveau des équipements publics avancent
 - ❖ Participation du maire au Congrès des maires : grande inquiétude sur le devenir des communes ainsi que sur le devenir fiscal, étouffement financier et notamment menace avec le projet de loi sur la mise en place d'une péréquation pour les recettes émanant des zones d'activités. La crise atteint les collectivités, volonté de réduire les dépenses des communes. L'Intercommunalité a fait partie des débats lors de ce Congrès. Il y a des nouveaux combats à lancer avec le passage à gauche du Sénat.
 - ❖ Personnel : point sur les modifications dans le personnel : mutation de Mme HENAULT qui sera remplacée à partir du 2 janvier par M.LINE qui aura les fonctions de chef de service, indépendant des services techniques, qui aura à sa charge les festivités, la restauration et l'entretien ; il sera accompagné dans ces missions par un adjoint au chef de service. Mutation de Mme GORGUES, son remplacement est en cours ; recrutement de Melle LENAIN à la direction de l'accueil de loisirs.
 - ❖ Calendrier : une rencontre avec Elan CES le 30 novembre ; conférence à la galerie du Front de Taille (PNR CAC et CCSP0) sur la rivière Oise et son histoire, le 1^{er} décembre, réunion sur le site internet, réunion des personnes du secteur social, le 2 décembre visite du chantier du Pont des morts pour les élus et inauguration à l'école maternelle, 5 décembre vernissage sur l'exposition sur l'eau, à la fin de l'exposition, lancement de la souscription pour le Mali. Le 6 décembre, conseil de crèche, le 7 décembre réunion sur la sécurité du Lycée Professionnel demandée par le Préfet, le 8 décembre réunion de travail du Bureau Municipal, le 10 décembre conférence de presse pour la sortie du livre de R. Wallet, le 10 et 11 décembre marché de Noël, le 14 décembre réunion de travail sur le cœur de ville, le 15 décembre présentation du bilan à tous les élus et chefs de service et permettre de lancer ainsi la réflexion sur le budget 2012, le 18 décembre goûter des aînés, le 28 décembre réunion de travail du Bureau Municipal, le 4 janvier vœux du Président de la CCPSO et le 7 janvier vœux de Monsieur le maire de Saint Maximin.

Monsieur le Maire rappelle la situation gravissime de notre pays, le développement du chômage, l'époque pré électorale, les problèmes rencontrés pour préparer le budget. Si suppression de certaines nos recettes faut il envisager d'augmenter les impôts, mais cette une solution risque d'aggraver davantage la situation de la population en difficultés, et si pas d'augmentation, comment pourrons nous continuer de rendre les mêmes prestations ?

Il faut garder le moral et continuer à lutter.

- ❖ Information préalable sur la réorganisation des services de la commune
Monsieur le Maire informe les élus qu'un travail de réflexion est en cours sur l'organisation et fonctionnement de certains services. Dans un premier temps, nous avons profité du départ d'un responsable de secteur pour revoir les organisations et réajuster les fonctionnements ; nous devons être rigoureux et répondre aux besoins

de la population. Les mesures seront présentées au CTP et validées par le Conseil Municipal :

- ↳ Scission complète des services techniques et du service festivités/entretien/restauration qui ne dépendra plus du directeur des Services Techniques mais directement de la direction générale. Ce nouveau service sera localisé autrement. D'autre part, il est nécessaire de le renforcer par le haut, c'est pourquoi l'encadrement sera composé d'un chef de service et d'un adjoint qui encadrera du personnel.
- ↳ Services techniques : un binôme à la tête : le directeur et son adjoint ; deux secteurs : environnement et le bâtiment avec deux responsables de secteurs ; création d'un magasin de matériel sur un poste à mi temps dans un premier temps ; réflexion dans le cadre du budget primitif 2012 de la modification du temps de travail du poste de secrétariat aux services techniques (passage à temps complet) et modification dans le management avec la mise en place d'une réunion une fois par semaine de tout le personnel des deux secteurs et d'une journée consacrée aux petits travaux
- ↳ Divers Remplacements dans les services suite à des mouvements internes dans le personnel notamment au service finances et au service du secrétariat général ; création d'un poste de standardiste et mise en place de polyvalence dans l'accueil de la population et les missions variées de ce service.

D'autre part, Monsieur le Maire souhaite que les services travaillent collectivement pour la préparation du budget primitif 2012 de leur service en deux réunions, et ainsi associer davantage l'ensemble du personnel. Monsieur le Maire souhaite un parrainage de un ou deux élus dans ces rencontres.

Quelques remarques des élus sur l'actualité de la commune : la présence importante des enfants (avec leurs instituteurs) lors de la cérémonie pour le 11 novembre ; les 200 personnes qui ont assisté au concert de piano du 12 novembre, la participation au salon du livre de Creil de R. WALLET pour la présentation de son livre « Georges, l'enfant qui rêvait dans les pierres »

Quelques remarques des élus sur les modifications dans les services, Monsieur le Maire rappelle que le recrutement et les mouvements dans le personnel font partie des prérogatives du maire et qu'il faut réfléchir à euros constants. Satisfaction sur la mise en place de feuille de route pour les services techniques, cela permet une meilleure transparence dans le travail effectué.

Monsieur le Maire présente M. CESBRON qui a été invité pour présenter les difficultés concernant l'avenir de l'hôpital Creil/Senlis :

M. CESBRON remercie les élus pour cette invitation ; il intervient ce soir, en tant que représentant du comité de défense de l'hôpital de Creil. Il est plus qu'important d'être informé sur la situation et l'avenir de l'hôpital public.

Un comité de défense a été créé il y a plusieurs années à la suite d'un déficit important de l'hôpital qui pouvait mettre en danger la qualité des soins prodigués à la population. La situation s'est détériorée depuis. Sur le projet d'extension de l'hôpital (notamment la création d'un pôle mère enfant) l'objectif était prévu et chiffré, gros chantier, obtenu au niveau du financement en 2009. Importance pour notre bassin de vie et pour l'ensemble du sud de la Picardie. A été votée une loi revoyant l'ensemble du dispositif de santé, qui organise les régions en pôle de soins (agence régionale). Et c'est la remise en cause du chantier commencé, qui a été stoppé à l'arrivée du nouveau directeur considérant que les besoins ont été sur évalués et qu'il y avait un problème pour son financement. Depuis est lancé un projet de fusion entre Creil et Senlis ; ce projet ne prévoit plus le pôle mère/enfant. La fusion est mal vécue par les

personnels : volonté de réduire les frais de soins par la réduction du nombre de lits et donc du personnel. Opposition de l'ensemble des villes aux alentours sur cette fusion. Depuis pas d'amélioration, veulent passer en force sur la fusion. Senlis et Creil se retrouvent pour s'opposer au projet. Senlis est plus concernée par la fusion mais Creil continue à y être opposée tout de même. Plusieurs milliers de postes ont été supprimés sur toute la France. Au niveau de notre territoire c'est le non renouvellement des départs en retraite pour moitié, et l'incitation au départ qui sont mis en place. A Noyon, la maternité est menacée, idem pour Clermont. Le comité de défense comme les collectivités, sont favorables à une coopération entre les différents établissements mais coopération ne veut pas dire fusion, les conséquences ne sont pas les mêmes. . Le directeur régional vient de partir, mais a laissé le dossier sur la fusion.

Monsieur le Maire souhaite savoir comment notre ville peut aider ? Quelles peuvent être les orientations à prendre pour se tenir aux côtés du comité de défense ?

M. Cesbron : les positions des municipalités en faveur de la défense de l'hôpital public sont déjà une grande aide, ainsi que la présence des élus lors des manifestations et actions diverses. Il faut informer les populations. Mais une partie de la population a du mal à comprendre ce qui se passe, compte tenu des travaux entamés. La situation des urgences n'est pas bonne, véritable régression des conditions qui sont inacceptables. Le soutien des élus est primordial. Les besoins de santé font que d'augmenter, au vu de la technologie grandissante pour la prévention de certaines maladies.

M. le Maire : nous avons déjà pris des positions par rapport à l'offre de soins, nous pourrions réaffirmer nos orientations dans une motion pour que le projet d'extension soit mené à son terme, s'opposer à la fusion et non pas à la coopération, car le but est de supprimer les soins et les lits et témoigner notre grande inquiétude vis-à-vis de la santé et l'accès à la santé.

S. BERGER : Il faut réaffirmer notre attachement à l'hôpital public et la question de l'information de la population doit être constante sur cette question

J. HERVE : il faut insister sur le développement du service des urgences tant à Senlis qu'à Creil

Monsieur le Maire : nous restons à la disposition du comité de défense pour une diffusion d'informations pour que la population reste mobiliser sur les questions de santé publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adresser une motion pour réaffirmer notre opposition à la fusion entre les établissements de Creil et de Senlis, pour la continuité et finition des travaux et oui pour une coopération.

ORDRE DU JOUR

↳ Mémoire administration générale :

- Proposition dépôt archives anciennes : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les archives les plus anciennes aux archives départementales pour une restauration et une conservation dans les meilleures conditions. Ces documents resteront la propriété de la commune ; ils seront numérisés et mis en ligne pour le public.
- Convention apprentissage BTS communication : un jeune est recruté pour préparer en alternance un baccalauréat supérieur de technicien sur les métiers de la communication. Il faut s'en féliciter car nombreux sont les services qui jouent le jeu pour prendre en charge des jeunes pour leur formation. Le Conseil Municipal entérine à l'unanimité ce contrat d'apprentissage.

- Fermeture des services fin d'année : le Conseil Municipal est informé des fermetures des services pour la fin de l'année. Pour le samedi 31 décembre, nous aurons l'obligation d'ouvrir au moins deux heures la mairie pour la prise en compte des demandes d'inscriptions sur la liste électorale. Une communication sérieuse envers la population devra être mise en place.
- Avenants marchés :
 - Reprise de concessions du cimetière : la Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois à ce propos, mais elle manquait d'éléments pour se prononcer. En attendant les éléments complémentaires permettant à la CAO de prendre une décision, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les futurs documents.
 - Maîtrise d'œuvre du Hall d'Exposition : suite à la présentation par le maître d'œuvre d'un avenant prenant en compte la modification de la passation des marchés, d'un lot unique à 15 lots et le dépassement des délais d'exécution (20 semaines de retard), la Commission d'appel d'offres, a donné un accord pour les montants suivants : montant initial du marché : 107.221, 40 € TTC, montant de l'avenant : 6778,93 € TTC (soit 6,32 % du montant initial), le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents.
 - Désignation de deux personnalités à l'association de préfiguration Maison de La pierre : dans le cadre de la mise en place de l'association de préfiguration de l'EPCC « Maison de la Pierre », il est proposé de désigner deux personnes qualifiées pour faire partie du Conseil d'Administration. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité (deux abstentions) les personnes suivantes : Marcel ST POL et M. DISCONTIGNY, représentant de l'entreprise ROCAMAT.

↳ Mémoire finances :

- Renouvellement des conventions d'objectifs avec les associations : il s'agit de renouveler des conventions de mise à disposition de personnel : US Football, hand ball, Sport Twirl et tennis de table. Le Conseil Municipal approuve à la majorité (pas de vote de P. BEGHIN, qui est président du hand ball club) ces conventions et autorise Monsieur le Maire à signer.

L. NICOLAS : a proposé déjà au Bureau Municipal que ces montants apparaissent lors du vote des subventions de fonctionnement aux associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que ces montants soient pris en compte lors du vote des subventions.

- Ouverture crédits pour le BP 2012 : comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales dans son article L. 1612. 1, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, avant le vote du budget primitif 2012, des crédits budgétaires à hauteur de 25% des crédits ouverts l'année précédente, et ce pour les comptes 21 et 23.
- Participation financière pour un séjour CLISS : le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une participation financière de 457 € à un enfant en classe de CLISS pour participer à un séjour organisé dans le cadre scolaire.

- Achat composteurs : la Commune met à la disposition des habitants des composteurs fournis par la CCPSO dans le cadre de ses compétences. 4 composteurs sur l'année 2011 ont distribués à 15 € pièce soit un montant de 60 € à rembourser à la communauté. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite que la population soit davantage informée de cette disposition ainsi qu'aux nouveaux arrivants des les informer de la possibilité de bénéficier de sacs pour les déchets verts gratuitement.

- Taxe locale d'aménagement : c'est une véritable fiscalité de l'urbanisme qui se substitue à la taxe locale de l'urbanisme. Il s'agit de simplifier les différentes taxes et participation. Les collectivités doivent délibérer avant le 3à novembre pour décider la mise en place ou pas de cette taxe et de fixer les taux ainsi que les exonérations. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'instauration de cette taxe d'aménagement et de fixer les taux de 3% et 5% suivant les catégories et d'exonérer les logements locatifs sociaux.
- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor exercice 2011 : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités au receveur percepteur dont le montant s'élève pour 2011 à 864,09 € net.

↳ Mémoire technique et travaux :

Point travaux :

- Avenant extension école maternelle : un avenant au marché concernant les travaux d'extension de l'école maternelle, est nécessaire compte tenu des modifications et aménagements qui ont entraîné des plus values et notamment le remplacement de l'armoire électrique du bâtiment ancien pour le raccordement au tarif jaune, l'installation des alarmes incendie, la mise en place d'un portillon et gravillon en plus et opérations de talutage complémentaires. Le montant total de l'avenant s'élève à 16.939,74 € soit 3,41 % du marché. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.
- Réfection du Pont des morts, la passerelle pour piétons arrivera le 2 décembre, la mise en place se fera dans la nuit du 4 au 5 décembre, le raccordement et finition se fera dans la semaine du 5 décembre, l'étanchéité le 12 décembre, les enrobés et signalisation le 19 décembre, nous pouvons dire que pour Noël, nous devrions avoir notre nouveau pont si tout va bien ; il faut prévoir la signalisation pour la réouverture du pont ; avant il faut régler deux questions : le devenir de l'allée Dehan et la rue des Caspernets.
- Proposition du devenir de l'allée DEHAN et rue des Caspernets : lecture par Monsieur le Maire

Sur la rue des Caspernets : Sur proposition de Monsieur le Maire, après discussion entre la solution de refermer la rue des Caspernets, la solution de pouvoir faire demi tour devant le parking de la Maison de l'enfance et celle d'interdire le demi tour et obliger les automobilistes de remontée la rue des Caspernets, le Conseil Municipal approuve à la majorité (12 voix contre 2 pour le demi tour et 3 pour la fermeture de la rue) la solution qui oblige à remonter la rue des Caspernets, une fois passé le pont de chemin de fer, et donc interdiction de faire demi tour. D'autre part, il est proposé, pour une solution d'avenir, de mettre dans le cadre de la révision du PLU, un

emplacement réservé sur le terrain de la maison qui fait face à la Maison de l'Enfance.

Sur l'Allée Dehan : deux solutions sont proposées : soit nous en faisons un espace dédié aux piétons, soit nous conservons cette voie telle que.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la fermeture de la voie aux véhicules terrestres et la réserver aux cheminements piétons et cyclistes.

Pour informer la population de l'ouverture du pont et de la nouvelle circulation, une lettre du maire sera distribuée reprenant les décisions de ce soir. Il sera demandé à au service de la Police Municipale d'être vigilant tout en mettant de la souplesse et de la compréhension dans les premiers jours de la réouverture.

Monsieur le Maire souhaite que la signalétique soit précise et bien faite notamment par rapport à l'interdiction des poids lourds (sauf cars) sur le pont.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet est en train de se dessiner le long du cimetière pour la prise en compte de l'augmentation de l'activité des carrières. Ce projet sera présenté à une prochaine séance du Conseil Municipal. D'autre part, au vu du passage incessant de quads dans la rue Demler pour aller vers le bord de l'Oise, il a été demandé aux services techniques l'installation d'une chicane, à voir par contre l'accès « pompiers.

Concernant le nouveau square près du pont des morts, celui-ci sera ouvert au public en même temps que le pont.

↳ Mémoire enfance jeunesse :

- Information sur :

- Marché de Noël : présentation par Monsieur le Maire du programme du marché de Noël, il précise que nous avons enregistré une baisse des exposants du fait du changement de la date.
- Festival des clochers : le 28 avril spectacle de chansons françaises : trompette et quatuor à cordes.
- Jardin pédagogique : bilan et propositions pour 2011/2012, représente un coût utile pour les enfants des écoles et centre de loisirs, le Conseil Municipal approuve la poursuite de ce projet pour 2012.
- Concordia : faisant suite au bilan positif du chantier réalisé en 2011 avec l'association Concordia, il est proposé de renouveler l'expérience en 2012 et notamment de réaliser un chemin de ballade avec mise en valeur de la flore dans la tranchée et d'intégrer des jeunes de nos deux villes jumelles. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Séjour Ski : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'organisation d'un séjour de ski pour les jeunes de la commune entre 10 et 15 ans à Samoëns, 16 places sont prévues. Le Conseil Municipal souhaite qu'une communication claire et précise soit menée quant à la prise en charge par la commune de ce séjour et du prix réel.

↳ Mémoire urbanisme :

- Enquête publique « Saint Maximin avenue » : cette enquête est liée au projet qui doit être réalisé par le promoteur JM Expansion pour remplacer l'actuel Castorama qui doit s'installer dans la nouvelle zone des 20 hectares. l'ambition du projet est de conférer « une nouvelle identité urbaine forte sur cette zone d'activité hétéroclite » en composant harmonieusement des

volumes rectangulaires de tailles et hauteurs différentes ». La surface totale construite est 17072 m² de surface dont 11413 de commerce, 2044 m² de services 1955 m² de restauration, 1224 m² de bureaux et 436 m² de surfaces autres. Ce dossier est donc soumis à enquête publique du fait qu'il dépasse 10.000 m² de SHON. L'enquête a lieu du 21 novembre au 22 décembre 2011. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

- Dénomination de voies : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les nouvelles dénominations des voies ; voie 1 (la plus grande) sur la zone commerciale avenue de la paix, débaptiser la rue de la paix actuelle et l'appeler « rue de l'abbé Jules Martin » ; pour les petites rues, mettre nom de la solidarité, l'amitié, rue Rosa Luxembourg pour la rue qui prolonge la rue de Valmy mais qui n'est pas la bretelle d'accès sur la 1016.
- Dénomination des ronds points : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les noms de : laïcité, peuple, démocratie, justice, citoyenneté pour les nouveaux ronds points sur la zone d'activité.
- Déplacement de la limite d'agglomération rd162 et réalisation d'un giratoire : suite à la création de la nouvelle zone d'activités aux longères des haies, il est nécessaire d'une part de modifier la limite d'agglomération sur la RD 162 en accord avec le Conseil Général et d'autre part d'organiser la réalisation et le financement du giratoire nécessaire sur cette partie pour entrer dans la nouvelle zone. C'est la commune qui sera maître d'ouvrage et le promoteur JM Expansion qui devra financer par le biais d'un Projet Urbain partenarial les travaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les différents documents.
- Demande d'ouverture exceptionnelle pour les dimanches 27 novembre, 4,11 et 18 décembre 2011 : pour faire suite à la demande de la FNAC d'ouvrir certains dimanches hors de sa branche d'activité et la demande de la Préfecture de donner un avis sur cette demande, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette requête.
- Vente appartement rue de la Poterne : la commune a été sollicitée par l'OPAC de l'Oise pour la vente d'un appartement HLM rue de la poterne ; il s'agit d'un logement de type F 1 d'une superficie de 33 m² avec cave et garage, qui est vendu au prix de 80.000 € le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme pour les autres ventes sur cet immeuble continue à émettre un avis mitigé que sur le prix qu'il estime trop élevé.
- Information sur la préemption du troglodyte rue de la poterne : le Conseil Municipal est informé que faire suite à la décision de préempter la maison troglodyte située 16, rue de la poterne lors de la dernière séance du Conseil Municipal, et d'acheter à moins 10% du prix estimé ne pourra pas se faire, en effet la vendeuse ne peut céder son bien à un prix abaissé et ce pour des raisons financières sinon renonce à la vente. La préemption aura donc lieu au prix de 130.000 € initialement estimé.

Mémoire questions diverses :

- Recherche de terrain supplémentaire jardin ouvrier : Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal d'une réflexion à lancer quant à la recherche de terrain pour des jardins ouvriers. A ce propos, l'idée est lancée

d'étudier la possibilité sur l'ancien terrain des fêtes (près des Champignolles)
Monsieur le Maire souhaite que nous poursuivons la réflexion et d'avoir une réflexion globale dans le cadre des études sur le cœur de ville.

- Bilan semaine bleue : pour information, les élus prennent connaissance du bilan réalisé sur la semaine bleue qui a eu lieu entre le 17 et 22 octobre.
- Demande d'une association demande d'avoir les clés pour la salle JM Pillon :

Monsieur le Maire attire l'attention sur une demande d'une association d'avoir en permanence les clés de la salle de réunion JM Pillon. Il propose de refuser et de mettre en place un système pour le soir : la Maison de la Pierre ouvre tous les jours la salle, et le soir elle sera fermée par le gardien des services techniques vers 23H15. Il est demandé de communiquer envers les associations et la Maison de la Pierre pour cette mise en place.

- Le problème de l'utilisation du gymnase pour l'organisation des lotos : sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé, qu'aucun loto ne soit organisé si un match est organisé (et s'il y a sport) et caler ainsi les dates des lotos lorsqu'il n'y a pas de sport ni de match. D'autre part les lotos organisés à titre privé (hors association locale) , est interdit
- Remise du calendrier pour l'année 2012 : une première approche du calendrier des festivités et actions de la commune et des associations est remise aux élus pour une dernière relecture. Servira de base pour la réalisation d'un calendrier qui sera distribué à toute la population ; les illustrations ont été réalisés par les enfants de l'atelier arts plastiques de la commune.

Questions diverses :

- La question de jeunes qui sont en centre de rétention administrative

S. BERGER : est interpellée par rapport à cette question qui a de graves conséquences pour ces jeunes. Que pouvons-nous faire en tant qu'élus ?

Monsieur le Maire : c'est une question délicate et difficile à résoudre. A part manifester pour dire que nous sommes contre ce système.

P. CANON : voir pour les adresser vers les différentes associations spécialisées sur ces questions

Monsieur le Maire : propose que nous rédigeons une motion pour la défense des le droits de ces jeunes ; à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour lever une protestation, et demander de laisser les jeunes finir leurs études et les traiter humainement.

G. DENOYELLE : souhaite savoir si nous avons reçu le plan de Lecieux pour le carrefour pour la nouvelle carrière

Monsieur le Maire : la société BPE Lecieux a promis de le remettre dans les jours qui viennent.

J. HERVE : Il sera nécessaire de revoir ce que nous allons faire sur la place de l'église ?

Monsieur le Maire : une idée avait été lancée lors du précédent mandat (avant 2008) c'est un arboretum, faire un parc de ballade. A travailler avec des organismes comme le jardin des plantes, mais avoir un projet très scientifique, pour obtenir des aides

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, Président de la séance déclare celle ci close à 23H00.

recherche de terrain pour des jardins ouvriers. A ce propos, l'idée est lancée d'étudier la possibilité sur l'ancien terrain des fêtes (près des Champignolles) Monsieur le Maire souhaite que nous poursuivons la réflexion et d'avoir une réflexion globale dans le cadre des études sur le cœur de ville.

- Bilan semaine bleue : pour information, les élus prennent connaissance du bilan réalisé sur la semaine bleue qui a eu lieu entre le 17 et 22 octobre.
- Demande d'une association demande d'avoir les clés pour la salle JM Pillon :

Monsieur le Maire attire l'attention sur une demande d'une association d'avoir en permanence les clés de la salle de réunion JM Pillon. Il propose de refuser et de mettre en place un système pour le soir : la Maison de la Pierre ouvre tous les jours la salle, et le soir elle sera fermée par le gardien des services techniques vers 23H15. Il est demandé de communiquer envers les associations et la Maison de la Pierre pour cette mise en place.

- Le problème de l'utilisation du gymnase pour l'organisation des lotos : sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé, qu'aucun loto ne soit organisé si un match est organisé (et s'il y a du sport) et caler ainsi les dates des lotos lorsqu'il n'y a pas de sport ni de match. D'autre part les lotos organisés à titre privé (hors association locale), est interdit
- Remise du calendrier pour l'année 2012 : une première approche du calendrier des festivités et actions de la commune et des associations est remise aux élus pour une dernière relecture. Servira de base pour la réalisation d'un calendrier qui sera distribué à toute la population ; les illustrations ont été réalisés par les enfants de l'atelier arts plastiques de la commune.

Questions diverses :

- La question de jeunes qui sont en centre de rétention administrative

S. BERGER : est interpellée par rapport à cette question qui a de graves conséquences pour ces jeunes. Que pouvons-nous faire en tant qu'élu ?

Monsieur le Maire : c'est une question délicate et difficile à résoudre. A part se manifester pour dire que nous sommes contre ce système.

P. CANON : voir pour les adresser vers les différentes associations spécifiques sur ces questions

Monsieur le Maire : propose que nous rédigeons une motion pour la défense des le droits de ces jeunes ; à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour lever une protestation, et demander de laisser les jeunes finir leurs études et les traiter humainement.

G. DENOYELLE : souhaite savoir si nous avons reçu le plan de Lecieux pour le carrefour pour la nouvelle carrière

Monsieur le Maire : la société BPE Lecieux a promis de le remettre dans les jours qui viennent.

J. HERVE : Il sera nécessaire de revoir ce que nous allons faire sur la place de l'église ?

Monsieur le Maire : une idée avait été lancée lors du précédent mandat (avant 2008) c'est un arboretum, faire un parc de ballade. A travailler avec des organismes comme le jardin des plantes, mais avoir un projet très scientifique, pour obtenir des aides

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, Président de la séance déclare celle ci close à 23H00.

